

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAPOUL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2011 COMPTE RENDU

- **Régies Cantine et Abbaye :** Le tarif de l'encaisse maximum est porté à 300 euros pour la cantine et 1500 euros pour l'Abbaye.
- **Voirie Communautaire :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision d'intégration de voiries communales de la Commune de Villespy au tableau des voiries communautaires.
- **Assurance Statutaire du Personnel :** Suite à l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion, le conseil municipal passe un contrat de 5 ans à compter du 01/01/2012 avec la SOFCAP ; le taux pour les agents CNRACL est de 6,80 % avec 10 jours de franchise et de 1,15 % pour les agents IRCANTEC avec 10 jours de franchise.
- **Modification Tarifs Abbaye :** Le conseil municipal décide d'augmenter les droits d'entrée pour l'Abbaye ; le tarif adulte passe à 4 euros et le tarif réduit à 3 euros à compter du 01/01/2012.
- **Demandes de subvention :**
 - Étude Ancien Palais Épiscopal ; Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers de demandes de subvention pour financer cette étude d'un montant de 19350 € HT. L'un auprès de la DRAC pour 50 % du montant des travaux et l'autre auprès du Département pour les 50 % restants.
 - Travaux d'assainissement et restauration des toitures de l'église : Deux demandes de subvention seront déposées auprès de la DRAC et du Département afin de financer les missions de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises pour un montant de 24088,87 € HT.
 - Salle activité ALAE : Des demandes de subvention seront déposées auprès de la CAF et du Département pour financer la création d'une salle d'activité à l'école destinée aux activités de l'ALAE pour un montant estimatif de travaux de 48102 € HT.
- **Réalisation d'un Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics :** Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui rappelle aux communes l'obligation faite aux communes d'établir un Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une étude.
- **Mise en Place d'un défibrillateur :** Le Maire rappelle que le Conseil Général équipe gratuitement les communes d'un défibrillateur. Il propose au Conseil municipal de signer la convention avec le département.
- **Correspondant Tempête :** ERDF sollicite la Commune pour désigner un correspondant communal qui assurera la liaison avec ERDF en cas de tempête. Le Conseil Municipal décide de désigner M. Serge OURLIAC.